

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Antoine MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2024.03.04

CRÉATION DU DISPOSITIF « PRO-J » 2024-2025

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)
Nomenclature :7.5.5 - Autres subventions accordées

La Commune souhaite développer sa politique Jeunesse et son offre à destination des jeunes du territoire. Cela passe notamment par la mise en place du dispositif « Pro-J ».

En échangeant avec ses partenaires associatifs conventionnés, il apparaît un besoin d'accompagnement de projets jeunes autour du loisir.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240614-DEL_2024_03_04-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024 |

Le dispositif « Pro-J » permettrait de soutenir des groupes de jeunes qui auraient un projet de loisir encadré par un de nos partenaires. Cela permet de garantir l'aspect éducatif et la pertinence du projet.

Un dossier est à compléter par les jeunes. Il devra présenter le projet, expliquer la contrepartie qu'ils proposent (participation à des actions de la Ville, actions citoyennes ...), et détailler la valorisation du projet (communication en mentionnant le soutien de la Ville). Les jeunes présenteront leurs projets devant un jury (élu et technicien). Cela permet de travailler l'éloquence et la prise de parole en public.

Enfin, la structure qui accompagne devra expliquer la plus-value du projet et son impact dans le parcours des jeunes.

Le dispositif « Pro-J » n'a pas pour but de soutenir la simple consommation de loisirs. Sa vocation est d'inscrire le loisir dans une logique de parcours, d'en faire un outil pour mettre les jeunes dans une démarche de projet puis de citoyenneté.

Les conventions avec chaque structure permettent de fixer le cadre de partenariat.

Pour cette année d'expérimentation, il est proposé d'affecter une enveloppe maximum de 5 000,00 euros.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un **avis favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** le déploiement du dispositif « Pro-J » ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à ce dispositif ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser les subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 284 6228 ACTI ACTIJEUNES.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **21 JUIN 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

